

AVIS PUBLIC



QU'au cours de cette assemblée publique, M. le maire Robert Bibeau expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE la description de la zone C48 et le projet de règlement peuvent être consultés aux bureaux des Services administratifs de la Municipalité situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

**Donné à Saint-Charles-Borromée
Ce 13 février 2019**

David Cousineau, Llb, MBA
Avocat – Greffier et secrétaire-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 420 et 431 du Code municipal)

Je soussigné, résidant à Saint-Charles-Borromée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30, le 13^e jour du mois de février 2019

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de février deux mille dix-neuf.

David Cousineau, Llb, MBA
Avocat – Greffier et secrétaire-trésorier adjoint